

Année Universitaire 2019- 2020

Master 2 « Economie Appliquée »
Responsables : M. Yves CROISSANT et
M. Freddy HUET

PROPOSITION DE CALENDRIER MODIFIÉ POUR LE MASTER 2

« ECONOMIE APPLIQUEE »

ACTIVITES	MASTER 2
Fin des cours du second semestre	Samedi 28 mars 2020
Stage	À partir du lundi 2 septembre 2019
Transmission des informations concernant la soutenance du mémoire de recherche + rapport de stage au secrétariat	Mercredi 15 juillet 2020
Remise des mémoires de Recherche au secrétariat du Master 2 en version électronique (ou papier) + 1 version électronique (ou papier) au directeur de mémoire Remise des mémoires de stage en 1 exemplaire électronique (ou papier) au secrétariat des Master 2 d'Economie + 1 version électronique (ou papier) au tuteur universitaire + 1 exemplaire à remettre directement au Maître de stage en entreprise Remise du travail de remplacement en 1 exemplaire électronique (ou papier) au secrétariat des Master 2 d'Economie + 1 version électronique (ou papier) au tuteur universitaire	Lundi 17 août 2020
Soutenance des mémoires de recherche mémoires, de stage et des travaux de remplacement	Du jeudi 20 août au lundi 31 août 2020
Délibération Session 1 - Affichage des résultats	Première semaine de septembre 2020
Examens du semestre 2 session 2	Du lundi 21 septembre au samedi 3 octobre 2020
Retour des notes 2eme session au plus tard le	Vendredi 9 octobre 2020
Délibération 2 ^{me} Session - Affichage des résultats	Semaine du 12 octobre 2020

Dispositions particulières :

Article 1 : compte tenu du contexte exceptionnel provoqué par la crise du Covid 19, les étudiants de M2 qui, au 1^{er} mai 2020, n'auront pas réussi à trouver de stage et qui n'ont pas commencé un travail de mémoire de recherche à cette date, entameront un travail de remplacement avec un tuteur pédagogique. Ce travail de remplacement, d'une consistance de 20 à 30 pages, pourra prendre plusieurs formes à la discrétion du tuteur pédagogique après accord du responsable de Master (mémoire, note d'analyse économique, synthèse de documents, etc.). Ce travail, produit individuellement, fera l'objet d'une soutenance devant deux enseignants ou enseignants chercheurs et devra être rendu au plus tard le même jour que la date de rendu prévue pour les mémoires de stage et de recherche dans le calendrier universitaire modifié.

Article 2 : compte tenu du contexte exceptionnel provoqué par la crise du Covid 19, les stages d'une durée inférieure à 5 mois en M2 Economie Appliquée ou 6 mois en M2 MBFA CBF seront tolérés.

N.B. Le rendu de versions papiers pour les mémoires et travaux de remplacement est conditionné par l'évolution de la situation sanitaire.